

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL
COMMISSION DES ÉTUDES

Procès-verbal de la 1135^e séance, tenue le mardi 11 mai 2021, à 14 heures, par vidéoconférence

PRÉSENTS : la vice-rectrice aux affaires étudiantes et aux études, M^{me} Louise Béliveau ; les présidents des sous-commissions de la Commission des études : la vice-rectrice adjointe aux études de premier cycle et à la formation continue, M^{me} Sylvie Normandeau, la vice-rectrice adjointe aux études supérieures, M^{me} Julie Carrier, la vice-rectrice adjointe à la recherche, M^{me} Lucie Parent ; les doyens : M^{me} Lyne Lalonde, M^{me} Nathalie Fernando, M^{me} Sylvie Dubois, M^{me} Pascale Lefrançois, M. Raphaël Fischler, M^{me} Christine Théorêt, M. Michel Janosz, M. Shahrokh Esfandiari, M. Carl-Ardy Dubois, M. Langis Michaud ; le représentant de l'École HEC Montréal : M. François Bellavance ; un représentant de l'École Polytechnique : M. Yves Boudreault ; les membres du personnel enseignant nommés par l'Assemblée universitaire : M^{me} Sophie Parent, M^{me} Françoise Guay, M^{me} Line Castonguay, M^{me} Josée Dubois ; M. Jesús Vázquez-Abad ; un membre diplômé : M. Sylvain Dubé ; les étudiants : M^{me} Kétura Daméus, M^{me} Catherine Dionne, M. Alecsandre Sauvé-Lacoursière, M. Hadrien Chénier-Marais ; les membres du personnel de soutien et du personnel de la recherche : M. Martin Caillé, M^{me} France Filion, M^{me} Bérengère Houzé ; les observatrices : M^{me} Michèle Glémaud, M^{me} Marie-Claude Binette, M^{me} Pierrette Gaudreau, M^{me} Diane Sauvé (en l'absence de M^{me} Stéphanie Gagnon) ; le journaliste de Forum : M. Mathieu-Robert Sauvé

INVITÉS : pour la délibération CE-1135-6.1, de la Faculté de médecine vétérinaire : M^{me} Marie Archambault, vice-doyenne aux affaires académiques et étudiantes ; pour la délibération CE-1135-6.3, de la Faculté de médecine : M^{me} Julie Gosselin, vice-doyenne aux sciences de la santé, et M^{me} Johanne Higgins, professeure agrégée à l'École de réadaptation ; pour la délibération CE-1135-6.4, de la Faculté de médecine : M^{me} Julie Gosselin, vice-doyenne aux sciences de la santé, et M. Claude Mercier, directeur de programme

ABSENTS : le recteur, M. Daniel Jutras ; la vice-rectrice à la recherche, à la découverte, à la création et à l'innovation, M^{me} Marie-Josée Hébert ; le vice-recteur à la planification et à la communication stratégiques, M. Jean-François Gaudreault-DesBiens ; les présidents des sous-commissions de la Commission des études : le vice-recteur adjoint à la promotion de la qualité, M. Tony Leroux ; les doyens : M. Frédéric Bouchard, M. Patrick Cossette, M^{me} France Houle ; un membre diplômé : M. Guy Gibeau ; des observatrices : M^{me} Stéphanie Gagnon, M^{me} Claire Benoit

PRÉSIDENTE : La vice-rectrice aux affaires étudiantes et aux études, M^{me} Louise Béliveau

SECRÉTAIRE : Le secrétaire général, M. Alexandre Chabot

CHARGÉE DE COMITÉ : M^{me} Danielle Salvail

La présidente souhaite la bienvenue aux nouveaux membres étudiants (FAÉCUM) : M^{me} Kétura Daméus, M^{me} Catherine Dionne, et M. Alecsandre Sauvé-Lacoursière.

CE-1135-1 ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour adopté se lit :

1. Ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la 1134^e séance tenue le 20 avril 2021
3. Affaires découlant du procès-verbal
4. Information et questions
5. COVID-19 : état de la situation
6. Rapport de la Sous-commission des études supérieures
 - 6.1 Faculté de médecine vétérinaire — Direction
 - Modification au programme de Doctorat en sciences vétérinaires (3-581-1-0) : abolition de l'option « sans option » ; création des options Sciences vétérinaires, Biomédecine vétérinaire, Relation humain-animal
 - Modification au programme de Maîtrise en sciences vétérinaires (2-581-1-0) : abolition de l'option « sans option » ; création de l'option Relation humain-animal
 - 6.2 École HEC Montréal
 - Modification au Microprogramme de deuxième cycle en expérience utilisateur (3666)
 - Modification au programme de Maîtrise en gestion – expérience utilisateur, cheminement avec mémoire (3368)

- Modification au programme de *Master of Science–User Experience, Thesis Stream* (6038)
- 6.3 Faculté de médecine — École de réadaptation
 - Création d'un programme de Diplôme d'études professionnelles approfondies (DEPA) en ergothérapie (3-740-1-1)
- 6.4 Faculté de médecine — Direction
 - Modification au Microprogramme de deuxième cycle en médecine d'assurance et d'expertise en sciences de la santé (2-452-6-1), et modification de l'intitulé et du numéro de programme, devenant *Microprogramme de deuxième cycle d'expertise en sciences de la santé* (2-452-6-5)
- 7. Sous-commission de la recherche
 - Politique sur la conduite responsable en recherche
- 8. Nomination de membres étudiants à des comités de la Commission des études
- 9. Affaires diverses
- 10.. Prochaine séance régulière
- 11.. Clôture de la séance

CE-1135-2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA 1134^e SÉANCE TENUE LE 20 AVRIL 2021

Sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études adopte le procès-verbal de la 1134^e séance, tenue le 20 avril 2021, tel que présenté.

CE-1135-3 AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

Les membres ont reçu la liste des affaires découlant du procès-verbal de la 1134^e séance. Le secrétaire général, M. Alexandre Chabot, en fait la présentation.

CE-1135-4 INFORMATION ET QUESTIONS

Aucun sujet n'est porté à l'attention de la Commission.

CE-1135-5 COVID-19

La présidente, Mme Louise Béliveau, présente ce point.

Le trimestre d'hiver, maintenant complété, a présenté un bon déroulement ; des remerciements sont formulés aux équipes concernées. Le trimestre d'été a débuté. Certaines activités qu'il était prévu de tenir en présence ont été commencées selon des modalités à distance, en raison des consignes sanitaires en vigueur.

La préparation du trimestre d'automne se poursuit. Les Facultés ont commencé les démarches relatives à la définition des horaires de cours et à l'attribution des locaux. En raison des mesures de distanciation, des enjeux devront être considérés pour les locaux qui seront utilisés pour la tenue d'examen ; des solutions sont examinées, dont la possibilité d'utiliser des espaces disponibles au CEPSUM. La préparation d'activités d'accueil se poursuit, en collaboration avec les SAÉ et les associations étudiantes (dont la FAÉCUM et l'AGEEFEP), ainsi qu'avec les Facultés. D'autres démarches concernent la préparation de salles et des équipements technologiques pour la tenue d'activités multimodales, ainsi que de salles réservées à la captation de cours. Ces modalités ne devraient concerner qu'une proportion limitée d'activités et de cours. Les consignes sanitaires de la santé publique au trimestre d'automne devraient correspondre à celles actuellement en vigueur concernant la distanciation physique et le port du masque de procédure. Un suivi est également effectué en regard de la campagne de vaccination.

CE-1135-6 RAPPORT DE LA SOUS-COMMISSION DES ÉTUDES SUPÉRIEURES

La vice-rectrice adjointe aux études supérieures, Mme Julie Carrier, fait une présentation générale des projets inscrits aux points 6.1 à 6.4.

La doyenne de la Faculté de médecine vétérinaire, Mme Christine Théorêt, présente les projets inscrits au point 6.1. Pour cette présentation, la Commission reçoit M^{me} Marie Archambault, vice-doyenne aux affaires académiques et étudiantes.

Le représentant de l'École HEC Montréal, M. François Bellavance, présente les projets inscrits au point 6.2.

Pour la présentation des projets inscrits aux points 6.3 et 6.4, la Commission reçoit, de la Faculté de médecine : M^{me} Julie Gosselin, vice-doyenne aux sciences de la santé, ainsi que M^{me} Johanne Higgins, professeure agrégée à l'École de réadaptation (point 6.3), et M. Claude Mercier, directeur de programme (point 6.4).

CE-1135-6.1 Faculté de médecine vétérinaire — Direction

- Modification au programme de Doctorat en sciences vétérinaires (3-581-1-0) : abolition de l'option « sans option » ; création des options Sciences cliniques, Biomédecine vétérinaire, Relation humain-animal
- Modification au programme de Maîtrise en sciences vétérinaires (2-581-1-0) : abolition de l'option « sans option » ; création de l'option Relation humain-animal

2021-A0033-1135-917, 2021-A0033-1135-918

La modification aux programmes de Doctorat et de Maîtrise en sciences vétérinaires se pose dans le contexte d'une refonte des cycles supérieurs à la Faculté de médecine vétérinaire, dans la perspective d'une optimisation du fonctionnement de ces programmes en regard des bonnes pratiques de gestion de programme. Les ajustements qui en découlent donnent lieu à la création d'un tronc commun dans les deux programmes (segment 01—bloc 01A *Recherche et thèse*, 86 crédits, pour le programme de Doctorat, et blocs 01A [4 crédits], 01B [3 crédits] et 01C *Recherche et mémoire*, 32 crédits, pour le programme de Maîtrise), ainsi qu'à l'abolition de l'option « sans option » dans les deux programmes. On introduit la modalité de cours séquentiels répartis sur trois trimestres (sur des ateliers et séminaires de recherche), correspondant à la création de nouveaux cours. Trois nouvelles options sont créées pour le programme de Doctorat : option Sciences cliniques (segment 76), option Biomédecine vétérinaire (segment 77), option Relation humain-animal (segment 78). Une option Relation humain-animal est également ajoutée à la structure du programme de Maîtrise (segment 80). L'établissement d'une option Relation humain-animal veut répondre aux demandes de formation pour des candidats détenant une formation antérieure dans d'autres disciplines scientifiques appartenant aux sciences humaines ou sociales (psychologie, anthropologie, sociologie, etc.), afin de poursuivre des programmes de recherche aux cycles supérieurs, et bénéficie d'expertises de la Faculté, dans les recherches liées à des disciplines scientifiques relevant des sciences humaines et sociales (par exemple, études sur la douleur et le comportement). La modification aux cours comporte également la création d'un sigle Thèse MMV 7025 pour le programme de Doctorat, et la création d'un sigle Recherche MMV 6720 et d'un sigle Mémoire MMV 6721 pour le programme de Maîtrise. L'implantation des programmes modifiés est prévue au trimestre d'automne 2021. La présentation reporte aux documents 2021-A0033-1135-917 et 2021-A0033-1135-918.

En réponse à une question présentée, des précisions sont apportées sur les modalités de cheminement, considérant le nombre d'options des programmes (encadrement du cheminement, entre autres, par le rattachement des options à des départements donnés ; mention de l'option suivie sur le diplôme). Considérant la perspective présentée, notamment, par l'établissement de l'option Relation humain-animal, ainsi que les développements interdisciplinaires envisagés, la Faculté prend note de l'intérêt signalé par la Faculté de médecine et la Faculté des arts et des sciences pour des collaborations interfacultaires. Dans ce contexte, on signale également des initiatives déjà existantes (développement d'un programme de doctorat regroupant plusieurs secteurs des sciences de la santé ; l'initiative *Une seule santé* [dans le cadre du Laboratoire d'innovation], dont le groupe de travail du projet CLAD (GT3), réunissant des représentants des facultés de Médecine, de Médecine vétérinaire, des Sciences infirmières, de l'Aménagement et de l'École de santé publique).

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve, à la Faculté de médecine vétérinaire (Direction) :

- la modification au programme de Doctorat en sciences vétérinaires (3-581-1-0) : abolition de l'option « sans option » ; création des options Sciences cliniques, Biomédecine vétérinaire, Relation humain-animal, conformément au document 2021-A0033-1135-917,
- la modification au programme de Maîtrise en sciences vétérinaires (2-581-1-0) : abolition de l'option « sans option » ; création de l'option Relation humain-animal, conformément au document 2021-A0033-1135-918.

CE-1135-6.2 École HEC Montréal

- Modification au Microprogramme de deuxième cycle en expérience utilisateur (3666)
 - Modification au programme de Maîtrise en gestion – expérience utilisateur, cheminement avec mémoire (3368)
 - Modification au programme de *Master of Science–User Experience, Thesis Stream* (6038)
-
- 2021-A0033-1135-919, 2021-A0033-1135-920, 2021-A0033-1135-921

La modification au Microprogramme de deuxième cycle en expérience utilisateur propose principalement des ajustements aux cours, afin que la partie magistrale des cours soit adaptée pour une livraison en ligne sur la plateforme edX (des modalités d'encadrement et d'évaluation de ces cours ont été précisées, et expliquées dans les documents de présentation). Cet aménagement donne lieu à la création de quatre nouveaux cours de sigles MARK, MATH et TECH, ainsi que du sigle METH 60708 pour le programme de Maîtrise. Un bloc de cours à option est ajouté à la structure du Microprogramme, donnant lieu à une nouvelle répartition des crédits (12 crédits de cours obligatoires et 3 crédits de cours à option). La structure du Microprogramme étant intégrée à celle du programme de Maîtrise en gestion—expérience utilisateur (cheminement avec mémoire), des modifications de concordance sont apportées à ce programme, ainsi qu'à sa version anglaise *Master of Science–User Experience, Thesis Stream*. L'implantation des programmes modifiés est prévue au trimestre d'automne 2021. La présentation reportée aux documents 2021-A0033-1135-919, 2021-A0033-1135-920 et 2021-A0033-1135-921.

En réponse à des questions présentées, des précisions sont apportées sur les modalités de l'utilisation de la plateforme edX (modalités d'inscription ou d'équivalences, modalités d'accès et de droits pour les cours appartenant à l'École HEC, etc.).

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve, à l'École HEC Montréal :

- la modification au Microprogramme de deuxième cycle en expérience utilisateur (3666), conformément au document 2021-A0033-1135-919,
- la modification au programme de Maîtrise en gestion—expérience utilisateur, cheminement avec mémoire (3368), conformément au document 2021-A0033-1135-920,
- la modification au programme de *Master of Science–User Experience, Thesis Stream* (6038), conformément au document 2021-A0033-1135-921.

CE-1135-6.3 Faculté de médecine — École de réadaptation

- Création d'un programme de Diplôme d'études professionnelles approfondies (DEPA) en ergothérapie (3-740-1-1)
-
- 2021-A0033-1135-922

La proposition de la création d'un programme de Diplôme d'études professionnelles approfondies (DEPA) en ergothérapie se pose dans le contexte de la réorganisation des soins de santé en lien avec les diverses politiques gouvernementales, rendant essentiel de préciser le rôle et le

positionnement de l'ergothérapeute en regard de postes stratégiques et de pratiques dans des milieux non traditionnels, ouvrant à une plus grande accessibilité des populations à ces soins. S'appuyant sur diverses démarches de consultation (consultations auprès de groupes et personnes d'intérêt ainsi que d'instances associatives et réglementaires : sondage auprès des ergothérapeutes en exercice au Québec sur l'intérêt envers la formation envisagée), la définition de la proposition de programme a ainsi considéré les besoins de formation et de spécialisation des ergothérapeutes en exercice et détenant un diplôme de Maîtrise, en vue d'une formation avancée et de l'acquisition d'une expertise diagnostique, exercée selon une approche interdisciplinaire et en partenariat avec les personnes et leurs proches, et de manière à favoriser une autonomie optimale des personnes de tous âges dans leur environnement. Les objectifs du programme visent le développement et l'intégration des compétences avancées et spécialisées de la pratique de l'ergothérapie, la formation à l'exercice d'un leadership stratégique (avancement des connaissances, renouvellement des pratiques, analyse critique des résultats probants et des pratiques exemplaires en ergothérapie), ainsi qu'à l'exercice d'un rôle d'agent de changement dans les milieux de pratique (structures existantes des soins de santé et milieux non traditionnels de la pratique en ergothérapie). La structure du programme comporte 30 crédits, répartis selon 15 crédits de cours obligatoires (dont 12 crédits attribués à la réalisation d'un stage mentoré), et 15 crédits de cours à option. L'établissement du programme donne lieu à la création de treize nouveaux cours de sigle ERT et de quatre nouveaux cours de sigle HEC (relevant de l'École HEC Montréal). Des cours déjà existants au répertoire figurent aussi au programme, dont des cours relevant de l'École de santé publique. L'implantation du programme est prévue au trimestre d'hiver 2022. La présentation reporte au document 2021-A0033-1135-922.

En réponse à des questions présentées, des précisions sont apportées sur les expertises professorales déjà présentes à l'École afin d'assurer l'enseignement des cours de spécialisation ; sur les modalités du stage (favorisant une intégration aux milieux de pratique et aux équipes interdisciplinaires) ; sur la disponibilité des places de stages ; sur la possibilité que le programme permette d'accentuer la visibilité des offres de formation continue et de favoriser les partenariats avec les communautés en regard de ces formations. On observe que le programme proposé présente une formule novatrice et permet de bien structurer un parcours de formation continue, tout en répondant à un besoin pour une formation interdisciplinaire avancée. La Commission félicite l'École pour la qualité du projet.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la création d'un programme de Diplôme d'études professionnelles approfondies (DEPA) en ergothérapie (3-740-1-1), à l'École de réadaptation de la Faculté de médecine, conformément au document 2021-A0033-1135-922.

CE-1135-6.4 Faculté de médecine — Direction

- Modification au Microprogramme de deuxième cycle en médecine d'assurance et d'expertise en sciences de la santé (2-452-6-1), et modification de l'intitulé et du numéro de programme, devenant *Microprogramme de deuxième cycle d'expertise en sciences de la santé (2-452-6-5)*

2021-A0033-1135-923

La modification au Microprogramme de deuxième cycle en médecine d'assurance et d'expertise en sciences de la santé en propose une refonte, par une redéfinition des contextes, des objectifs et des contenus de la formation, axant davantage ces composantes sur l'expertise plutôt que sur la médecine d'assurance (laquelle ne constituait qu'un aspect de la formation). Dans cette perspective, l'intitulé du programme sera modifié pour celui de *Microprogramme de deuxième cycle d'expertise en sciences de la santé*, reflétant mieux le champ d'études du microprogramme. La formation proposée vise ainsi l'acquisition de connaissances et d'outils, afin de développer une pratique d'expertise professionnelle en santé qui soit en mesure de répondre aux besoins sociétaux en cette matière et de soutenir les ordres professionnels dans leur mission de protection du public. L'ouverture disciplinaire du programme qui découle de sa redéfinition permettra de diversifier davantage sa clientèle et d'accueillir un plus grand nombre de candidats provenant de différentes disciplines des sciences de

la santé. Quatre nouveaux cours de sigle MMD sont créés pour le microprogramme, dont la structure comporte 12 crédits de cours obligatoires. L'ouverture disciplinaire recherchée repose sur la présence de nouvelles expertises professorales, ainsi que de collaborations interfacultaires avec la Faculté de droit et la Faculté des arts et des sciences (Département de psychologie). On souligne également la collaboration du Centre de pédagogie universitaire—CPU (notamment, pour le développement de cours en ligne). Le Microprogramme constitue la seule offre de formation francophone qui soit donnée en Amérique du Nord dans ce domaine. L'implantation du programme modifié est prévue au trimestre d'automne 2021. La présentation reportée au document 2021-A0033-1135-923.

Des précisions sont apportées sur les modalités des cours en ligne et sur les développements envisagés pour ces cours.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la modification au Microprogramme de deuxième cycle en médecine d'assurance et d'expertise en sciences de la santé (2-452-6-1), comportant la modification de l'intitulé et du numéro de programme, devenant *Microprogramme de deuxième cycle d'expertise en sciences de la santé* (2-452-6-5), à la Faculté de médecine (Direction), conformément au document 2021-A0033-1135-923.

CE-1135-7 Sous-commission de la recherche
- Politique sur la conduite responsable en recherche

2021-A0033-1135-924, 924.1, 924.2

La vice-rectrice adjointe à la recherche, Mme Lucie Parent, présidente de la Sous-commission de la recherche, présente le projet de Politique sur la conduite responsable en recherche.

En matière de conduite responsable en recherche, l'Université s'est dotée d'encadrements normatifs institutionnels, ainsi que de structures et d'instances appropriées (dont le Bureau de la conduite responsable en recherche—BCRR et les différents comités d'éthique de la recherche). La Politique sur la conduite responsable en recherche se pose dans ce contexte, et répond, par ailleurs, à une obligation donnée par le Conseil de recherche du Canada, indiquant aux institutions universitaires de se doter d'une politique en cette matière. La Politique proposée se pose dans une perspective de mise en valeur et de promotion des principes fondamentaux et des pratiques exemplaires en recherche, plutôt que dans une perspective réglementaire ou disciplinaire (perspective couverte par d'autres textes réglementaires). Ainsi la Politique définit les valeurs (article 2.1) et principes (article 2.2) de la conduite responsable en recherche (valeurs d'intégrité, de transparence, d'objectivité et de rigueur, d'équité, d'inclusion et d'ouverture), explicitant les principes de responsabilité, de respect et de promotion des pratiques exemplaires en recherche. Six objectifs sont définis (article 3), ainsi qu'un cadre normatif (article 4) et un ensemble de définitions (article 5). Le champ d'application de la Politique concerne toute activité de recherche menée sous l'égide de l'Université (article 6). L'article 7 définit les parties prenantes assujetties à la Politique ainsi que leurs responsabilités, identifiant, notamment, l'Université, les membres de la communauté de recherche, le Vice-rectorat responsable de la recherche, et les instances et structures concernées par la conduite responsable en recherche (comité consultatif, BCRR, etc.). L'article 8 porte sur les pratiques exemplaires en recherche, et en présente une liste non exhaustive et pouvant être revue périodiquement afin de l'adapter aux meilleures pratiques. L'article 9 porte sur l'entrée en vigueur de La Politique, soit au moment de son adoption par la Commission des études. La présentation reportée au document 2021-A0033-1135-924. Les documents 2021-A0033-1135-924.1 et 924.2 présentent la recommandation de la Sous-commission de la recherche, et l'avis favorable émis par le Comité de la recherche de l'Assemblée universitaire.

Plusieurs interventions soulignent la pertinence de la Politique proposée ainsi que de la perspective adoptée, et félicitent la Sous-commission pour le travail réalisé.

Des questions et avis portent sur les sujets suivants.

Prenant note d'une proposition en ce sens, on convient qu'une mention référant aux officiers facultaires sera ajoutée à la section 7.2.1 de la Politique, laquelle sera amendée en ce sens.

Dans le cadre de ses démarches, la Sous-commission a pris connaissance des politiques d'autres institutions universitaires en cette matière. La Politique proposée s'en différencie principalement par son approche plus positive de sensibilisation et de promotion, choisissant de ne pas retenir une perspective disciplinaire. Sur cet aspect, le secrétaire général, M. Alexandre Chabot, mentionne qu'à la suite de l'adoption de la Politique sur la conduite responsable en recherche, d'autres textes réglementaires seront revus, et dans lesquels les questions procédurales et disciplinaires sont couvertes, venant compléter la Politique. Considérant l'évolution constante des pratiques, il a été choisi de traiter ces aspects distinctement de la Politique, celle-ci visant principalement à définir les grands principes et la vision de l'institution en matière de conduite responsable en recherche. Le fait de ne pas inclure les aspects de procédure et de discipline permet de lui assurer une certaine pérennité.

Par ailleurs, la problématique disciplinaire ne se trouve pas mise de côté par les instances et structures concernées par la conduite responsable en recherche. Également, la Politique prend en compte le rôle de la formation quant à l'acquisition de bonnes pratiques.

Sur la question de la formation, la vice-rectrice adjointe aux études supérieures, Mme Julie Carrier, fait part des démarches qui ont été commencées, afin de développer des offres de formation sur la conduite responsable en recherche. Un groupe de travail a été créé (comprenant, dans sa composition, des membres de la Sous-commission de la recherche, ainsi que de la Direction des bibliothèques et du BCRR). À cette étape des travaux, on vise à évaluer et à identifier les besoins les plus urgents. Un plan de travail sera précisé, pour la définition d'une stratégie de formation découlant d'une approche de conduite responsable en recherche. Par ailleurs, des pratiques et modalités seront à revoir, dont le guide des études supérieures, et la prise en compte d'éléments de conduite responsable en recherche dans le cadre du processus d'évaluation des programmes d'études supérieures (par exemple, l'ajout de modalités pour des formations de base en recherche, etc.). Les ESP collaborent avec la vice-rectrice adjointe à la recherche dans cette démarche, et des mises à jour ponctuelles seront présentées à la Commission des études. Mme Parent mentionne qu'en regard de premiers constats, on a observé une grande variabilité selon les disciplines quant aux questions éthiques. Le défi sera de définir une vision plus unifiée dans laquelle l'ensemble des disciplines pourra se reconnaître. La présidente, Mme Louise Béliveau, suggère d'identifier les actions qui seront à prioriser de manière plus immédiate, afin de définir rapidement des éléments de formation.

Sur la question de la sécurité des personnes dans le cadre de recherches, il est précisé que les articles 8.11 et 8.12 abordent cet aspect, notamment par un principe de bienveillance. Par ailleurs, ce sujet est également couvert par la politique de santé et sécurité au travail et par la politique de développement durable.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études adopte la Politique sur la conduite responsable en recherche, conformément au document 2021-A0033-1135-924 amendé.

CE-1135-8 Nomination de membres étudiants à des comités de la Commission des études
2021-A0033-1135-925

Le secrétaire général, M. Alexandre Chabot, invite la Commission à procéder à la nomination de membres étudiants à des comités de la Commission des études, considérant les propositions de candidatures transmises par la FAÉCUM, consignées au document 2021-A0033-1135-925. La Commission procède aux nominations.

Sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études nomme :

À la Sous-commission du premier cycle :

Mme Kétura Daméus (étudiante au premier cycle à la Faculté des arts et des sciences), pour un mandat d'un an se terminant le 30 juin 2022 ;

Au Conseil des études de premier cycle :

Mme Kétura Daméus (étudiante au premier cycle à la Faculté des arts et des sciences), pour un mandat d'un an se terminant le 30 juin 2022 ;

À la Sous-commission des études supérieures :

M. Alecsandre Sauv -Lacoursi re ( tudiant aux cycles sup rieurs   la Facult  des arts et des sciences), pour un mandat d'un an se terminant le 30 juin 2022 ;

Mme Rayane Zahal ( tudiante aux cycles sup rieurs   la Facult  des arts et des sciences), pour un mandat d'un an se terminant le 30 juin 2022 ;

Au Conseil des  tudes sup rieures et postdoctorales :

M. Alecsandre Sauv -Lacoursi re ( tudiant aux cycles sup rieurs   la Facult  des arts et des sciences), pour un mandat d'un an se terminant le 30 juin 2022 ;

M. Alexis Ferland ( tudiant aux cycles sup rieurs   la Facult  des arts et des sciences), pour un mandat d'un an se terminant le 30 juin 2022 ;

Au Comit  institutionnel d' valuation de l'enseignement :

M. Alecsandre Sauv -Lacoursi re ( tudiant aux cycles sup rieurs   la Facult  des arts et des sciences), pour un mandat d'un an se terminant le 30 juin 2022 ;

Mme K tura Dam us ( tudiante au premier cycle   la Facult  des arts et des sciences), pour un mandat d'un an se terminant le 30 juin 2022 ;

Au Comit  de l'interdisciplinarit  :

M. Alecsandre Sauv -Lacoursi re ( tudiant aux cycles sup rieurs   la Facult  des arts et des sciences), pour un mandat d'un an se terminant le 30 juin 2022 ;

Mme K tura Dam us ( tudiante au premier cycle   la Facult  des arts et des sciences), pour un mandat d'un an se terminant le 30 juin 2022 ;

  la Sous-commission d' valuation des programmes :

M. Alecsandre Sauv -Lacoursi re ( tudiant aux cycles sup rieurs   la Facult  des arts et des sciences), pour un mandat d'un an se terminant le 30 juin 2022 ;

Mme K tura Dam us ( tudiante au premier cycle   la Facult  des arts et des sciences), pour un mandat d'un an se terminant le 30 juin 2022 ;

  la Sous-commission de la recherche :

M. Alecsandre Sauv -Lacoursi re ( tudiant aux cycles sup rieurs   la Facult  des arts et des sciences), pour un mandat d'un an se terminant le 30 juin 2022 ;

M. Alexis Ferland ( tudiant aux cycles sup rieurs   la Facult  des arts et des sciences), pour un mandat d'un an se terminant le 30 juin 2022.

CE-1135-9 AFFAIRES DIVERSES

Aucun sujet n'est porté à l'attention de la Commission.

CE-1135-10 PROCHAINE SÉANCE

La prochaine séance régulière prévue au calendrier aura lieu le mardi 1^{er} juin 2021, à 14 heures.

CE-1135-11 CLÔTURE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 15 heures 30.

Adopté à l'unanimité, tel que présenté, le 1^{er} juin 2021 – délibération CE-1136-2

La présidente,

Le secrétaire général,

Louise Béliveau

Alexandre Chabot